

LA CONDITION ANIMALE

« Les animaux ne demandent pas qu'on les aime, ils exigent qu'on leur foute la paix » (Théodore MONOD)

Notre choix de la Vie implique de bien préciser la place de l'Homme dans l'écosystème.

L'homo sapiens sapiens s'est surtout révélé en tant qu'homo faber. Par la maîtrise des techniques, il a élargi sa niche écologique à l'ensemble de la planète. Il a modifié l'évolution de l'écosystème terrestre et a artificialisé la planète au point de détruire l'habitat de milliers d'espèces animales et végétales.

En dehors de tout jugement moral, ce déséquilibre ne peut pas ne pas avoir de conséquences sur la survie même de l'espèce, car la complexité et la diversité biologiques sont des conditions fondamentales de l'équilibre de l'écosystème.

Cette solidarité avec les animaux est en quelque sorte un corollaire de l'unicité de la vie. Tout ce qui vit sur cette terre partage les mêmes atomes, les mêmes molécules. Quelques gènes seulement nous différencient de notre cousin chimpanzé ; nous avons des gènes communs avec les insectes.

Notre respect de l'animal ne doit pas être réservé à nos animaux domestiques, voire à nos animaux de compagnie. Plus généralement nous devons adopter une attitude responsable dans la manière dont nous habitons le monde, en clair laisser suffisamment de territoire aux autres espèces pour qu'elles puissent survivre.

Cette auto restriction nécessaire remet en cause notre programmation génétique, propre à chaque espèce, d'occuper tout l'espace disponible. En fait nous devons passer de l'animalité à l'humanité, élargir en quelque sorte l'impératif kantien « conduis toi envers autrui comme tu voudrais qu'il se conduise envers toi » au respect des lois de l'écosystème, et donc au respect des animaux.

Ainsi, la défense des animaux s'inscrit dans une conception holiste de l'écologie, où écologie-science et éthique ne peuvent être dissociées .

Le premier droit de l'animal est un droit à la vie dans son habitat naturel et préservé (pour les animaux sauvages) et dans des conditions de bien-être physiologique (pour les animaux domestiques).

LA FAUNE SAUVAGE

Grands Prédateurs (Loups, Ours, Lynx)

Les grands prédateurs doivent être rigoureusement protégés pour des raisons éthiques et parce que ce sont des espèces « clés de voûtes » de la biodiversité.

Partout où ils ont été exterminés on a constaté une dégradation de la faune et de la flore, faute d'une régulation écologique dans les différents écosystèmes.

Leur présence est contestée par quelques ruraux au nom de la défense du pastoralisme.

Nous proposons de conditionner les subventions destinées à l'agriculture de montagne à la garantie du respect des grands prédateurs dans notre pays.

La chasse

Etant donné que:

- La chasse n'est plus en Occident un moyen de subsistance mais seulement un loisir.
- Les animaux sont des êtres sensibles et que la dignité des individus comme des sociétés passe par le respect des êtres vivants.
- La France est le pays où les périodes de chasse sont les plus longues et le nombre d'espèces chassables les plus importantes en Europe.
- Les lois et réglementations sont loin d'être respectées (l'Etat Français fermant volontiers les yeux sur le braconnage et autres infractions).
- Si une régulation s'avère nécessaire - faute de prédateurs naturels - celle-ci pourra s'opérer par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).
- La notion de « nuisibles » n'a pas de sens dans la nature.
- La pratique des « lâchers » d'animaux d'élevage a des conséquences désastreuses sur la nature (risques de modifications génétiques comme c'est le cas avec les « cochongliers », concurrences territoriales ou alimentaires au détriment des espèces indigènes, risques d'épizooties par introduction d'animaux pouvant être porteur de germes ou virus comme la myxomatose des lapins).
- La chasse peut contribuer à la raréfaction d'un certain nombre d'espèces animales.

- La plupart des homicides sont commis avec des armes de chasse.
- La nature et la faune ne sont pas la propriété d'une minorité de chasseurs, mais font partie intégrante du patrimoine national et même mondial.

Nous souhaitons l'extinction de la chasse-loisir en France et, d'ores et déjà, demandons :

- L'abandon du concept de nuisibilité : Il n'y a pas de « nuisibles » dans la nature ; bien au contraire ces prétendus tels (renards, belettes, putois, martres...) sont utiles à l'agriculture, se nourrissant essentiellement de rongeurs.
- La stricte application des lois françaises et européennes.
- L'interdiction de la chasse aux oiseaux migrateurs entre le 31 janvier et le 1^{er} octobre.
- L'arrêt de la chasse de nuit.
- L'interdiction des lâchers d'animaux d'élevage.
- L'abolition de la chasse à courre et de toutes les chasses cruelles (gluaux, piégeages, déterrages, tendelles...).
- Une grande diminution du nombre des espèces chassables pour que seulement, comme en Wallonie, une dizaine d'espèces soit tolérées chassables (alors qu'en France, les chasseurs peuvent tirer légalement sur 88 espèces et détiennent ainsi le triste record d'Europe).
- Que, tant qu'une personne n'est pas majeure, elle ne puisse ni obtenir son permis de chasse ni participer à des sorties cynégétiques.
- Que, chaque année, par mesure de sécurité, les chasseurs soient soumis à une visite médicale (contrôles auditifs, oculaires, etc).
- Que des tests d'alcoolémie soient régulièrement effectués par les gendarmes avant et/ou après les sorties de chasse.
- Le respect des droits des non-chasseurs et, en particulier, la suppression des ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) qui vont à l'encontre des droits des propriétaires terrains.
- L'interdiction de chasser les mercredis et dimanches.

Les aires protégées

La France a la proportion de son territoire en aires protégées catégorie 1 de l'IUCN (protection intégrale) parmi les plus faibles au monde (0,7% du territoire, alors que la moyenne européenne est de 4%). Nous proposons l'extension des aires protégées pour au moins atteindre la moyenne européenne.

De plus, nous nous opposons à toute modification de la loi de 1960 sur les parcs nationaux qui irait vers une diminution de protection des espèces qui s'y trouvent.

Selon l'IUCN, le niveau de protection des parcs nationaux français passerait ainsi de 2 à 5 sur une échelle de valeur de 6 (la catégorie 1 étant la plus forte).

Les mammifères marins

Comme tous les animaux sauvages, les mammifères marins souffrent de la dégradation de leurs milieux naturels à cause de la pollution des mers (hydrocarbures, produits chimiques, produits phytosanitaires, métaux lourds...) et aussi de l'effondrement des stocks halieutiques (en 50 ans il y aurait d'après les scientifiques une chute de 90% des stocks de gros poissons).

Nous entendons appliquer les directives de l'Union Européenne en matière de protection de la vie marine et des mammifères marins en particuliers (interdiction des filets dérivants, limitation des prélèvements opérés sur les populations de poissons en proie à une diminution drastique de leurs effectifs).

De plus, nous demandons la suppression des chaluts pélagiques (car trop destructeurs des populations halieutiques et des écosystèmes marins) et l'accélération des mises en réserves naturelles du milieu marin. Nous sommes également favorables à l'interdiction de toute création de zoos marins et à la fermeture à court terme des delphinariums : Les dauphins, orques et autres animaux marins, conscients d'eux-mêmes, n'ont pas à être arrachés à leur biotope pour survivre plus ou moins longtemps dans des "piscines-mouroirs" (combien de dauphins vont-ils encore devoir se suicider en se jetant contre les parois de leur prison ...?).

Enfin, nous condamnons fermement les responsables des massacres de phoques arctiques qui opèrent actuellement au Canada pour faire commerce de leurs peaux.

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

L'acquisition d'un animal de compagnie se doit d'être un acte réfléchi. L'animal n'est pas un jouet que l'on peut jeter à la poubelle une fois l'engouement passé.

Est-il besoin de rappeler que l'animal est un être sensible capable de ressentir la souffrance (maltraitance, stress...) ?

L'excès d'offres d'animaux domestiques entraîne une surcharge des refuges (incapables de faire face à des abandons incessants), des euthanasies de convenance massives, de multiples actes de sadisme sur les chats « libres », la création de fourrières commerciales et un trafic d'animaux en direction des laboratoires.

Afin d'améliorer cette situation dans un premier temps et d'y mettre un terme en finalité, nous proposons :

- L'instauration d'une politique de stérilisation à destination aussi bien des animaux errants que de ceux proposés à l'adoption. Son financement pourrait être assuré dans le cadre d'une étroite collaboration entre les pouvoirs Publics, les associations de protection animale et les grands fabricants de produits animaliers.
- Une campagne de stérilisation (spots-télé, plaquettes d'info) avec une aide incitative : baisse de la TVA sur l'acte et crédit d'impôts à hauteur du coût de la stérilisation.
- La création, voir la multiplication, de structures urbaines (parcours canins et ouverture d'espaces réservés à la libre circulation dans les jardins et parcs publics) permettant une intégration harmonieuse de l'animal dans la ville, ce qui aurait pour effet de commencer à réconcilier les amis des animaux et leurs détracteurs. L'entretien de ces structures pourrait être financé par les municipalités et le prélèvement d'une taxe modique sur les possesseurs de chiens.
- Le développement du tatouage obligatoire avec des mesures financières et fiscales identiques à celles de la stérilisation. D'ailleurs, les 2 actes devraient être conjointement réalisés afin d'en diminuer le coût (une seule anesthésie et une seule consultation).
- La création de boxes d'accueil temporaire pour les animaux trouvés dans chaque commune afin d'éviter un engorgement inutile des refuges.
- L'implantation de nouveaux refuges dans des zones où ils sont inexistantes, et la modernisation et l'humanisation de ceux existants avec une formation réelle du personnel y travaillant tant au niveau des soins que du comportement animalier.
- L'interdiction de vente à l'étalage des animaux. Les magasins dits « animaleries » pourront toujours subsister grâce à la vente de produits et accessoires pour animaux. N'oublions pas que les animaux proposés à la vente dans ces animaleries proviennent parfois de trafics, mais aussi d'élevages concentrationnaires, intensifs, où les chiots et chatons sont retirés avant d'être sevrés (d'où maladies et mortalité prématurée).
- Un renforcement des contrôles de la DSV (et donc de ses effectifs) dans les refuges et élevages professionnels. Ces contrôles devraient s'accompagner de conseils dans l'entretien de l'établissement et d'une mise en contact avec les pouvoirs Publics pour l'obtention d'une subvention en vue d'une éventuelle mise en conformité du lieu d'accueil.
- L'intégration de l'animal de compagnie dans les maisons de retraite car il est bien souvent le dernier compagnon de vie des personnes âgées.
- L'interdiction de la vente des « NAC » (Nouveaux Animaux de Compagnie), animaux « sauvages » ou exotiques non adaptés à une vie captive ou à notre climat. D'ailleurs, le fait de prélever un animal hors de son écosystème et de ne pas le traiter décemment constitue une atteinte fondamentale au respect de la vie.
- Un renforcement de la lutte contre tous les trafics d'animaux (importations d'animaux exotiques, approvisionnements des laboratoires, commerces de fourrures, ...).
- Une réglementation visant à accepter les chiens sur quelques plages (au moins un secteur par commune), à condition qu'y soient aussi placés des panneaux de mise en garde pour les personnes refusant la cohabitation avec les chiens.
- Un accès réglementé des chiens aux parcs nationaux en laisse dans les zones sensibles, « libres » dans les zones limitrophes.
- Un accès facilité des animaux de compagnie dans les transports en commun. En effet, à ce jour, ils sont souvent refusés dans les bus et leur place est démesurément payante avec la SNCF (qui pourrait réserver dans les trains des compartiments pour gros chiens accompagnés de leurs « maîtres »).

LES ANIMAUX DE BOUCHERIE

En dehors d'une minorité d'élevages pratiquant les méthodes fermières ou biologiques, la grande majorité des élevages a opté pour les procédés industriels et concentrationnaires, les animaux n'étant alors que de la matière première.

Outre que la vie de ces animaux n'est qu'un long calvaire de leur naissance à leur mort, ils produisent des viandes de très basses qualité, néfastes à la santé humaine. Antibiotiques, psychotropes (...) se retrouvent dans leur chair. Qui ne se souvient pas de la « vache folle », du poulet à la dioxine ou de la tremblante du mouton ? Et maintenant nous avons « gagné » la grippe aviaire !

Et n'oublions pas la production du lait et des œufs qui est aussi concernée par ce mode d'élevage.

Par ailleurs, ce type d'élevage engendre la pollution des sols, des cours d'eau et des nappes phréatiques.

Les longs transports d'animaux vivants, à l'importation comme à l'exportation, sont aussi une autre source de souffrances indicibles pour les animaux. De plus, ils présentent des risques pour le consommateur en raison de l'état de santé des animaux (maladies, mutilations, manque d'hygiène, etc.). De surcroît, on rejoint là le non-sens écologique des transports routiers abusifs.

Nous demandons :

- Tout comme c'est le cas dans 13 pays européens, en Israël et en Californie, l'interdiction du gavage, de la production et de la vente de foie gras car ce produit malsain (foies caractérisés par une stéatose) implique la torture des canards et des oies.
- Le retour, à terme, à un élevage fermier ou bio et la fermeture des élevages industriels.
- La promotion des produits biologiques auprès des consommateurs et l'instauration de menus bio dans les restaurants collectifs (surtout dans les cantines scolaires).
- L'arrêt des importations et exportations d'animaux vivants, le transport frigorifique de carcasses étant la solution de substitution.
- La limitation à un maximum de 8 heures de la durée des transports des animaux vivants.
- L'interdiction des OGM, tant dans l'élevage que dans l'agriculture.
- L'interdiction des mutilations et autres manipulations brutales pratiquées sur les animaux vivants et ce sans anesthésie (queues et dents coupées chez les porcelets, castrations à vif, becs coupés chez les volailles...).
- Le respect de l'espace vital pour chaque animal, que ce soit lors de l'élevage ou du transport.
- Un contrôle renforcé effectué auprès des transporteurs par la Gendarmerie.
- Des contrôles réguliers et fréquents des élevages et des abattoirs par la DSV (dont les moyens humains et financiers doivent être renforcés).
- Une meilleure information du consommateur sur la traçabilité et un meilleur contrôle des labels.
- Une campagne de sensibilité sur les bienfaits de l'alimentation végétarienne sur notre santé et celle de la planète, avec une mise à disposition systématique de menus végétariens dans la restauration collective (cantines scolaires, restaurants universitaires, maisons de retraite, hôpitaux...) donnant ainsi à chacun la possibilité de choisir son régime alimentaire.

L'AQUACULTURE

Les fermes aquacoles intensives engendrent non seulement de la souffrance animale comparable à celle que l'on trouve dans les fermes concentrationnaires terrestres, mais sont aussi :

- Un élevage aberrant : Pour produire un kilo de saumon d'élevage, sept kilos de poissons sauvages réduits en farine sont nécessaires !
- Une source de pollution : Les effets nocifs sur l'environnement proviennent du gaspillage de nourriture non consommée par les poissons (de 10% à 30% selon la méthode de nourrissage), des produits du métabolisme des poissons, des traitements chimiques pour traiter les maladies et parasites des poissons.
- Un danger pour la santé : Manger deux filets de saumon d'élevage par semaine dépasse les limites de sécurité fixées par l'OMS. Les saumons d'élevages européens auraient ainsi des indices de pollution (PCB, DDT, HCB et autres organochlorés) 14 fois supérieurs à ceux relevés chez les saumons sauvages. C'est pourquoi nous en demandons la suppression.

L'EXPERIMENTATION ANIMALE

L'expérimentation animale est non seulement indéfendable sur le plan éthique par les souffrances qu'elle génère sur les animaux, mais elle l'est également sur le plan de la santé humaine car il faut savoir qu'aucune espèce animale n'est le modèle d'une autre. En effet chacune a son propre patrimoine génétique qui détermine ses propriétés biologiques. Ainsi l'absorption d'un produit chimique provoquera des réactions variables selon l'espèce. Par voie de conséquence les résultats obtenus lors de ces expériences ne sont pas totalement transposables aux humains.

C'est pourquoi, nous demandons :

- La validation de méthodes substitutives accompagnée de subventions aux laboratoires de recherche médicale travaillant déjà sur ces méthodes, ce qui permettrait de rattraper le retard de la France dans ce domaine. On constate déjà que les tests effectués sur les cellules permettent de cibler et d'éliminer un grand nombre de substances chimiques toxiques et il est important de souligner que tous les types cellulaires de notre organisme peuvent être mis en culture (ex : le cancer débutant par un dérèglement cellulaire, on note tout l'intérêt qu'il y aurait dans ce cas à développer le financement de la recherche en biologie cellulaire et moléculaire humaine).
- Dans le cadre du projet REACH de l'Union Européenne, de ne pas re-tester en masse les produits chimiques sur les animaux, mais un soutien au programme de toxicologie scientifique (utilisation de cultures de cellules et technologie des puces à ADN) qui serait nettement plus fiable et moins coûteux.
- La création d'une banque de données internationale permettant à tout chercheur d'avoir connaissance des travaux déjà effectués et d'éviter toute répétition.
- La limitation des tests sur les animaux aux seuls cas où les autres méthodes s'avèrent réellement inappropriées.

SPECTACLES ET ANIMAUX

Les corridas

Attaché aux traditions rurales et culturelles, le MEI est néanmoins absolument opposé à la corrida sachant qu'elle n'est ni un art, ni un sport mais un spectacle dégradant indigne d'une société qui se veut civilisée.

Outre cette torture à mort donnée en spectacle, il faut savoir que, bien souvent, le taureau subit avant son entrée dans l'arène un travail de préparation visant à diminuer ses facultés physiques et psychiques (cornes douloureusement mutilées à vif, administration de drogues, ...)

Nous réclavons, d'ores et déjà, et immédiatement, la suppression de toute subvention (argent public) aux corridas, la prohibition de toute propagande dans les établissements scolaires et par les médias qui la diffusent hors des zones de tolérance tauromachique, et enfin, l'interdiction d'accès aux corridas aux moins de 18 ans (les enfants doivent être préservés de ces visions pouvant porter atteinte à leur bon développement psycho-sensitif).

Enfin, nous voulons, **à très court terme, l'abolition totale de la corrida.**

C'est pourquoi, nous appelons les députés de tous bords politiques à soutenir la proposition de loi n°1652, du 8 juin 2004 de leur collègue Madame Muriel Marland -Militello qui vise à pénaliser et à supprimer la corrida en France.

Les cirques et zoos

Nous souhaitons, à terme, la disparition totale des animaux sauvages et exotiques dans les cirques et, d'ores et déjà, nous nous inscrivons dans une politique de contrôle rigoureux de la législation :

Tous les entrepreneurs de spectacles doivent avoir des certificats de capacité nominatifs ; pour tous les animaux sauvages protégés par la Convention de Washington (éléphants, primates, fauves, hippopotames...) un document CITES nominatif est obligatoire.

Pour des raisons éthiques, humanistes, pédagogiques, nous sommes également favorable à la disparition progressive des zoos.

Dans la mesure du possible, le MEI souhaite que soient aidées ou créées des structures scientifiques oeuvrant à rééduquer, à restructurer, à "dépolluer" les animaux captifs pour les réintroduire dans leurs milieux naturels, dans des biotopes protégés.

LA FOURRURE

Nous ne sommes plus aux temps préhistoriques, pour nous protéger du froid nous n'avons plus besoin de prendre leur fourrure aux animaux !

Différentes matières végétales ou synthétiques existent pour se vêtir.

Ainsi, conscient de l'immense souffrance infligée aux animaux lors des élevages, des piégeages, des transports et des abattages, nous nous prononçons pour l'interdiction de la vente, de l'importation, de l'exportation et du port de la fourrure de quelque animal dont elle puisse provenir (trop de fourrures de chiens et de chats, notamment en provenance de Chine, "orient" actuellement un très grand nombre de vêtements et d'accessoires vendus en France; trop d'espèces animales disparaissent pour la mode).

PRINCIPES ANNEXES

Nous demandons :

- La création d'un statut juridique spécifique à l'animal pour sortir définitivement du statut d'objet à celui d'être sensible ayant droit à la vie, à l'absence de mauvais traitements ou d'actes de cruauté, et à la possibilité de perpétuer son espèce pour conserver à la planète sa biodiversité.

- La création d'un Secrétariat d'Etat à la condition animale, demandé par un collectif d'associations de protection animale et aujourd'hui tributaire de 7 ministères.

En matière d'éducation :

- L'instauration dans les programmes scolaires, et ce dès le plus jeune âge, de cours visant à sensibiliser les enfants puis les adolescents au respect de la nature, des animaux et plus largement du vivant.

- La création et le développement de formations portant sur les métiers liés à la préservation de la nature et à la protection des animaux.

En matière de contrôle et de répression :

- Le renforcement des effectifs de la DSV.

- La formation d'agents de la Force Publique spécialisés dans la protection animale.

- La création de juridictions spécialisées en matière de protection animale et la formation du personnel judiciaire.

Texte adopté à Paris le 5 mars 2006 par Les Ecologistes-MEI dans le cadre d'un Conseil National.